

# Le Courrier du retraité 17



FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

**Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2025 (page 2)**  
**En audience chez nos parlementaires (page 3)**  
**Les retraités manifestent à La Rochelle (page 5)**

## Editorial

Martine PHILIPPE

### Le financement des retraités doit-il passer par les retraités?

Il serait tentant de répondre à cette question par la négative au vu des arguments largement diffusés dans certains médias nationaux, dans la presse propre aux retraités (cf le courrier des Retraités), dans certains articles économiques.

Et pourtant, l'idée de faire appel aux retraités pour financer le système revient dans le débat.

Le Ministre de l'économie renvoie soit à la non indexation des retraites sur l'inflation soit sur la suppression de l'abattement des 10 % instaurée, non en regard de frais professionnels que les retraités n'ont plus, mais pour faire face à une différence de revenus entre salaire et pension non négligeable. Le départ à 64 ans pour les retraités, au lieu des 62 ans que nous avons connus, continue d'être préconisé par le gouvernement et les partis politiques se situant à droite de l'échiquier. La réalité est celle-là : la loi dite Loi Borne a été publiée au JO et est donc applicable. Mais bon nombre de Français la refusent en disant qu'elle a été imposée à coups de 49.3 sans être votée à l'Assemblée Nationale.

La suite, dans le temps, avec la nomination de François Bayrou à Matignon, laissait entrevoir que le passage à 64 ans n'était ni un totem pour l'exécutif ni un Tabou et que la réunion des syndicats et des corps intermédiaires nommée Conclave, pouvait remettre le sujet

sur le métier et formuler des propositions dans l'intérêt des retraités en s'engageant à respecter le plan financier prévu.

Le Premier Ministre est revenu sur ses engagements sans respecter la parole engagée.

Des syndicats et un groupement de petites entreprises ont quitté le dit "Conclave" pour ces raisons en laissant la CFDT, le MeDeF et d'autres poursuivre les discussions et tenter de parvenir à une entente avant début juin.

Le premier ministre a adressé une lettre de saisine au HCFEA et à d'autres conseils visant à redresser les comptes sociaux en évoquant la nécessité "d'économies réelles et durables" sans invoquer l'éventualité de faire progresser les recettes.

Notre représentant (FGR FP) au HCFEA est intervenu longuement pour expliquer que les économies demandées, de l'ordre de plusieurs milliards, étaient irréalistes. Il a rappelé que les médecins font cruellement défaut dans notre pays, que les hôpitaux sont, pour bon nombre d'entre eux en déshérence, que la majorité des EHPAD sont en déficit chronique. Il a ajouté que les services d'aide à domicile connaissent des difficultés énormes et a insisté sur l'augmentation très importante du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie et sur les complémentaires santé devenues de plus en plus chères.

Rappelons que, sur la base de cette situation, le groupe des neuf a émis un avis défavorable sur le PLFSS 2025.

Le Haut Conseil de L'âge poursuivra ses travaux lors des Séances d'avril et de mai.

Mais notre représentant, Michel SALINGUE a évoqué que des solutions fondées sur une progression des recettes étaient possibles. Il a cité ainsi : « la réduction des exemptions de cotisations sociales, l'établissement d'une véritable égalité salariale femmes/hommes, l'augmentation des salaires, les cotisations sociales appliquées aux revenus financiers." Les pistes évoquées ne manquent pas et mériteraient que le Gouvernement s'y intéresse vraiment.

Le pays est centré sur les questions de défense et d'armement ce qui peut être entendu mais pas au détriment de tout le contexte social qui permet à un peuple de vivre décemment.

Nos combats, à nous retraités, demeurent, sans opposition avec les actifs... Nous avons à œuvrer pour plus de justice dans nos rangs et à ne pas baisser pavillon devant ceux qui nous disent Nantis.

#### SOMMAIRE

- Page 1 : Editorial.
- Page 2 : Le PLFSS 2025.
- Page 3 : En audience chez nos parlementaires.
- Page 4 : Les nantis, les privilégiés.
- Page 5 : L'abattement des 10%.
- Page 6 : L'après-midi culturelle.

Voici quelques éléments (extraits du site officiel "Vie Publique") du PLFSS<sup>(1)</sup> qui a connu un parcours particulièrement chaotique. Déposé en octobre 2024 au Parlement, il n'a, suite au vote de la motion de censure, été définitivement adopté que le 17 février 2025.

Les dépenses de la sécurité sociale pour 2025 sont fixées à **plus de 666 milliards d'euros** (Md€), toutes branches confondues.

En 2025, **le déficit social atteindrait 22,1 Md€** (contre les 16 Md€ envisagés dans le projet de loi déposé à l'automne 2024 par le gouvernement de Michel BARNIER). Il s'élèverait à 24,1 Md€ en 2028.

En 2024, le déficit de la sécurité sociale s'est déjà dégradé à hauteur de 18,2 Md€ (au lieu des 10,5 Md€ envisagés par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2024). Ce dérapage est en grande partie dû au déficit de la branche maladie (15,3 Md€).

L'ONDAM<sup>(1)</sup> progresse de 3,4 %, pour atteindre **près de 266 Md€**. Pour les hôpitaux c'est une rallonge de 1 Md€. C'est plus que ce qui était prévu à l'automne 2024 mais nettement inférieur aux besoins réels !

L'Assurance maladie devra réaliser des économies, notamment *via* :

- un effort supplémentaire sur les médicaments, qui sera contractualisé avec les industries de santé ;
- une maîtrise des dépenses de radiologie, de biologie et des transports sanitaires par les taxis conventionnés, après accords avec les professions concernées ;
- une baisse du plafond des indemnités journalières versées par l'Assurance maladie en cas d'arrêt de travail. Un décret viendra fixer très prochainement ce nouveau plafond. L'indemnité serait plafonnée à 1,4 SMIC, et non 1,8 comme aujourd'hui ;
- la poursuite de la lutte contre la fraude, en particulier grâce à une plus grande sécurisation de la carte vitale avec le déploiement accéléré de l'application "carte Vitale sécurisée" d'ici au 31 octobre 2025.

La baisse de la prise en charge des consultations médicales et des médicaments par l'Assurance maladie ne figure plus dans le texte adopté. Grâce à ces mesures d'ordre réglementaire, le gouvernement de Michel BARNIER espérait réaliser 900 millions d'euros d'économies supplémentaires.

Toutefois, de nouvelles recettes ont été votées pour combler le déficit : alourdissement de la taxe soda et de la fiscalité sur les jeux d'argent (comme les paris sportifs) et de loterie.

Le rôle du **médecin traitant** est renforcé grâce à l'augmentation de la consultation à 30 euros (effective depuis décembre 2024).

Afin de responsabiliser les patients, une **"taxe lapin"** devait être instituée. Il s'agit d'une pénalité financière demandée, par les établissements ou centres de santé ou les médecins, aux patients qui, sans motif légitime, ne se présentent pas à un rendez-vous médical ou qui l'annulent tardivement. L'article prévoyait que la prise de rendez-vous soit subordonnée à une pré-autorisation

bancaire permettant le paiement de la pénalité. Il renvoyait à un décret la fixation de son montant ainsi que le délai raisonnable d'annulation d'un rendez-vous.

Mais le 28 février, le Conseil constitutionnel a censuré cette pénalité. S'il n'a pas remis en question son principe, il a considéré qu'elle n'avait pas été assez encadrée.

**100 millions d'euros** vont être consacrés aux **soins palliatifs**, une première étape pour concrétiser la stratégie décennale en faveur de ces soins (1 Md€ sur dix ans).

La **prise en charge de la santé mentale**, déclarée grande cause nationale 2025 par le Premier ministre, sera améliorée : recours facilité à une prise en charge par des psychologues conventionnés ; accès des jeunes mineurs au dispositif de prévention du suicide (VIGILANS)...

La lutte contre la pénurie de médicaments<sup>(2)</sup> (recours possible à la dispensation à l'unité...) sera reconduite.

Le **projet de loi** prévoit une **baisse des allègements de cotisations patronales sur les salaires de 1,6 Md€** en 2025 (contre les 4 Md€ par an prévus par le gouvernement de Michel BARNIER). Ces allègements ont coûté en 2023 près de 80 milliards d'euros, dont plus de 65 milliards d'euros à la sécurité sociale !

Il serait temps de regarder le bienfait de ces allègements qui privent la Sécu de ses ressources !

L'objectif de **dépenses de la branche vieillesse** est fixé à **304 Md€ en 2025**.

**Le cumul emploi-retraite sera facilité pour les médecins exerçant en zones "sous-denses"**.

Pour faire face au déficit de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), une hausse des cotisations des employeurs territoriaux et hospitaliers de douze points est prévue jusqu'en 2028. Un décret du 30 janvier 2025 acte cette hausse. Ceci mécontente les élus locaux !

Les dépenses de la **branche autonomie (près de 43 Md€)** permettront d'accélérer la trajectoire de déploiement des 50 000 solutions pour les personnes en situation de handicap ; de renforcer l'offre de répit des proches aidants conformément à la stratégie nationale 2023-2027 ; de poursuivre le rythme de recrutement de professionnels en EHPAD. En accord avec la loi dite **"Bien Vieillir" du 8 avril 2024**, une aide de 100 millions d'euros sera versée aux départements pour soutenir la mobilité et le travail partenarial des aides à domicile.

En outre, les départements bénéficieront de 200 millions d'euros de concours supplémentaires de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie pour financer l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH).

Enfin, un fonds d'urgence de 300 millions d'euros viendra soutenir les EHPAD. L'enveloppe dédiée à ce fonds, introduit par le Sénat, a été triplée par le gouvernement. En 2023, 66 % des EHPAD étaient en déficit, contre 27 % en 2020.

<sup>(1)</sup> Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie

<sup>(2)</sup> Voir article du bulletin 182

Le groupe des 9, réduit à 4 en Charente-Maritime, en audience auprès des parlementaires de Charente-Maritime

Suite à la journée de mobilisation du 1er octobre, nous avons demandé à avoir des audiences auprès de chaque parlementaire de notre département à l'exception du député Rassemblement National.

Olivier Falorni, Benoit Biteau, Fabrice Barousseau et Mickaël Vallet nous ont répondu favorablement et nous ont fixé des audiences respectivement les 25 octobre, 14 novembre, 18 novembre et 25 novembre.

Christophe Plassard nous a contacté par téléphone nous disant qu'il travaillait avant tout pour ses administrés (aucune personne de nos organisations ne doit habiter dans sa circonscription !!).

Corinne Imbert nous a contactés par courrier électronique pour nous dire qu'elle n'avait pas le temps de nous recevoir.

Quant à Daniel Laurent, il ne nous a pas répondu.

A ceux qui nous ont reçus, nous avons présenté nos inquiétudes au sujet du projet de budget et du PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) pour 2025. Nous voulions connaître leur appréciation et leur position comme parlementaire dans la discussion du moment.

Nous leur avons dit notre opposition au report de l'indexation des retraites de base au 1er juillet 2025 et avons exprimé les revendications

présentées dans la pétition.

Nous avons argumenté sur le fait que les moyens financiers existent pour éviter d'aggraver la situation des retraités et de la population en général.

Ensuite, nous avons évoqué les aspects du projet du PLFSS qui aggraveraient encore nos conditions de vie et les difficultés pour se soigner : la généralisation du 15 pour l'accès aux urgences des hôpitaux, les restes à charge toujours plus importants sur le montant des différents actes médicaux et de la pharmacie, ce qui de facto va entraîner une augmentation des assurances complémentaires santé et enfin les menaces portant sur les prestations des Affections de Longue Durée.

Ils ont bien pris note, mais nous ont fait part de leurs incertitudes pour la suite des discussions. En résumé, les conversations ont été très agréables, intéressantes, mais on a senti des élus dans l'attente et l'incertitude de ce qui pourrait se passer.

Effectivement le 49.3 a eu raison du gouvernement Barnier remplacé depuis le 13 décembre par le gouvernement Bayrou.

Quant à Sylvie Marcilly, Présidente du Conseil Départemental de Charente-Maritime, nous lui demandons depuis le mois de mars de l'année dernière de bien vouloir nous recevoir. Malgré plusieurs relances, elle ne nous a toujours pas répondu. Nous nous en sommes référés à des conseillers départementaux et nous attendons...

## **Bref, un ministre d'Etat ne devrait pas dire ça !**

*Daniel Dizet*

Un Ministre, par définition, incarne la mise en œuvre de la politique publique et s'adresse à tous les Français.

Lorsque monsieur Darmanin, ministre de la Justice, « remercie au nom des Français, les magistrats très engagés qui dirigent les services enquêteurs... » il ne demande pas aux procureurs d'appliquer la loi. Non, ils doivent « être engagés ». Pour qui ? Pour quoi ?

Lorsque monsieur Retailleau, ministre de l'Intérieur, déclare, au lendemain des élections de Ville-neuve St Georges « qu'aucune commune de France ne mérite d'avoir à sa tête un maire de La France Insoumise », est-il encore dans son rôle de Ministre d'État ?

Lorsque ce même Bruno Retailleau va chanter la Marseillaise avec les policiers d'Alliance manifestant devant l'Assemblée Nationale, est-il encore Ministre de tous les Français ?

## **Et un Maire non plus.**

Lorsque Robert Ménard, maire de Béziers, s'interdit d'appliquer la loi en refusant de marier deux habitants de sa ville, Mustapha étant sous le coup d'une OQTF, est-il encore un représentant de l'État sur son territoire ?

Avec une dette publique culminant à 3300 Md€, un déficit prévu à plus de 5 %, l'horizon budgétaire de notre pays a plutôt tendance à se boucher. Le dernier chiffre de la croissance vient doucher un peu plus les espoirs des économistes de Bercy ; +0,1 % au premier trimestre... la récession est au bout du tunnel ! Nos finances sont dans le rouge écarlate ! Et de voir les plateaux TV envahis par les tenants de l'économie libérale, le patronat en tête, pour nous dire que ça ne peut pas continuer comme ça. Il va falloir faire des économies, trouver une victime expiatoire.

Entendez-vous cette petite musique qui monte depuis quelques semaines, quelques mois ? Il y en a des qui devraient participer un peu plus à l'effort national dit la rumeur publique. Qui ? Les riches ? Vous n'y pensez pas ! Ils ont trop à entreprendre. Non, suivez mon regard, là, ces nantis, ces privilégiés... mais les retraités bien sûr !

Réduire les pensions en ne les réévaluant pas ou en augmentant les prélèvements d'un côté, reculer l'âge de départ à la retraite tout en cotisant plus de l'autre. Le tir de barrage est prêt ! Avez-vous vu nos représentants sur le petit écran ? Entendu à la radio ? Il n'y a pas de place pour eux comme si les décisions étaient déjà prises, comme si nos arguments étaient inutiles. Et pourtant.

### Le niveau de vie.

À la fin du siècle dernier les pensions ont fortement augmenté. Il faut dire que l'on partait de très bas. Aujourd'hui les commentateurs estiment que le niveau de vie des retraités est supérieur à celui du reste de la population<sup>1</sup>. Une réalité jusqu'en 2020 mais depuis, la courbe s'est inversée et les projections à courts et moyens termes dégringolent rapidement. Cette chute serait encore plus forte si certaines dépenses, notamment celles de santé, étaient prises en compte. Et ce n'est pas le cumul de toutes les régressions sociales, indexation des retraites sur l'inflation, les décotes, augmentation des prélèvements – CASA, CSG, CRDS – qui va arranger la situation.

### Le taux de remplacement.

Le taux de remplacement (TR), c'est à dire le montant de la première pension par rapport au dernier salaire, pour les générations

1954/1966, se situe autour de 75 %. Sous l'effet des multiples réformes mises en place depuis Édouard Balladur (1993) le TR passe à 70 % pour la génération 1976 et tombera à 66 % pour la génération 2000. Une grande reculade.

### La CSG des retraités.

Intervenant sur les antennes de BFM TV, le président du MEDEF, Patrick Martin, s'étonnait, naïvement (?), que la CSG des retraités était inférieure à celle des actifs (8,3 % contre 9,2%). Sous entendu, il faudrait peut être que les vieux crachent au bassin ! Il oublie (peut-être une erreur de son service de com') que le 9,2 % des salariés comprend 1,4 % de risque chômage... qui, heureusement, ne concerne plus les retraités. C'est un argument jamais repris dans les médias.

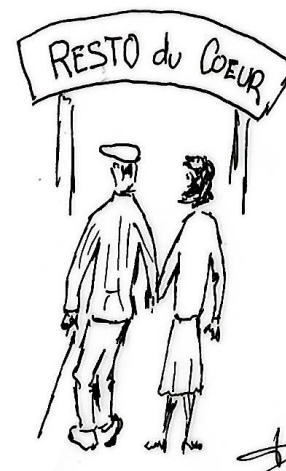
Diviser pour mieux régner, trouver un bouc émissaire, détourner l'attention du peuple... choisissez la formule qui vous convient. Le résultat reste le même. Le gouvernement, tout occupé qu'il est à préparer les échéances électorales

ou le prochain 49.3, utilise tous les expédients possibles et imaginables. Et les retraités sont dans la ligne de mire.

Non, les retraités ne sont ni oisifs ni improductifs : 48 % des présidents d'associations sont des retraités, 61 % des maires sont des retraités, 28 % des conseillers régionaux et territoriaux sont des retraités. Sans eux (sans nous) tout un pan de la vie démocratique s'écroulerait.

Ni nantis, ni privilégiés, simplement à notre place !

il faudrait peut être que les vieux crachent au bassin



Retraités rejoignant leur résidence secondaire.

<sup>1</sup> Statistiquement quand on parle de la population on inclut les enfants, étudiants, femmes au foyer qui ne sont pas rémunérés et font baisser le niveau de vie de l'ensemble.

Ce pourrait être un marronnier<sup>1</sup> dans tous les médias. Depuis des années, les gouvernements et les économistes remettent le thème sur la table : pour mettre à contribution les retraités, supprimons l'abattement fiscal de 10 % comme le suggère la ministre du Travail, Astrid Panosyan-Bouvet.



Premier ministre glanant quelques sous pour boucler son budget.

C'est en 1978 que Raymond Barre, premier ministre et « meilleur économiste de France » dicit Valéry Giscard d'Estaing, instaure cette mesure pour compenser un peu les pertes de revenus au moment de la mise à la retraite.

## Nouvelle crise budgétaire, nouvelle offensive ...

En premières lignes, le MEDEF, par la voix de son président, Patrick Martin, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR), par l'intermédiaire de Gilbert Cette, verraient d'un bon œil la suppression de cet abattement.

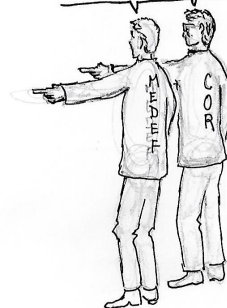
<sup>1</sup> Marronnier : article de presse qui revient régulièrement à la une des journaux.

<sup>2</sup> OFCE : Observatoire Français des Conjonctures Économiques.

LE GOUVERNEMENT VEUT FAIRE DES ECONOMIES



Supprimez leur l'abattement de 10 %



## ... et les conséquences.

« Supprimer l'abattement revient quand même aussi à augmenter la fiscalité... » selon Mathieu Plane, économiste à l'OFCE<sup>2</sup>. Si cette mesure était mise en œuvre, un retraité sur deux verrait son impôt augmenter. 500 000 pensionnés, aujourd'hui exonérés, seraient imposables ! D'autre part elle induirait la perte de prestations versées sous conditions de revenus et autres avantages sociaux.

Au final ce serait une nouvelle agression contre notre niveau de vie. Une de plus, certainement pas la dernière.

## Les retraités manifestent à La Rochelle

Plus de 300 retraité-es venu-es de la Charente, des Deux Sèvres et de la Charente-Maritime ont manifesté à La Rochelle jeudi 20 mars pour la défense de notre Sécurité Sociale (SS) à l'appel du groupe des 8. Martine PHILIPPE (FGR-FP) et Hélène POUGNANT (FSU) sont intervenues en introduction de cet après-midi. Après avoir fait un bref historique de la « Sécu », elles ont, tour à tour, énuméré les larges coupes dans le budget de la SS depuis des années puis présenté le tableau de nos revendications (voir bulletin n° 183).



La parole est donnée ensuite à Alain GIRARD (CGT) qui a élargi le propos en pointant du doigt les agissements du patronat contre la SS et les services publics. Il finit son discours en précisant que nous ne sommes « ni des privilégiés ni des nantis ». Le cortège nous conduit sur le vieux port avant de rejoindre la Préfecture.

Une première manifestation en cette année 2025 qui en appellera sûrement d'autres.



Comme chaque année, la FGR-FP 17 a invité ses adhérents à une rencontre culturelle pour célébrer 2025. C'est notre ami Bernard PETIT qui a assuré l'animation. Le thème de son intervention :

« le citoyen et la

guerre ». Dressant un vaste panorama de la guerre qui existe depuis 12 000 ans, Bernard Petit nous a éclairés sur la guerre et ses liens économiques, le droit de pillage, la naissance de la citoyenneté sous la révolution

française, la levée en masse, la conscription et bien d'autres détails qui éclairent un coin de notre histoire. Une heure d'informations, d'anecdotes qui se termine sur un sujet d'actualité : la guerre aujourd'hui.

Après un bel échange avec les auditeurs, tout le monde s'est réuni autour des crêpes et boissons offertes par la FGR-FP.

La qualité de la prestation de Bernard PETIT aurait mérité un public plus nombreux. Les absents ont eu particulièrement tort cette année !



## LE COIN DE LA TRÉSORIÈRE : COTISATIONS 2025

### BULLETIN d'ADHESION à la FGR-FP

(Pour les adhérents directs, la cotisation se paie par année civile, dès le premier trimestre)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Adresse mail : .....

Année de naissance : .....

Administration d'origine :

.....  
déclare adhérer à la FGR-FP par la section de CHARENTE-MARITIME et payer ma cotisation pour l'année civile 2025, soit ..... €

A..... le.....

Signature

### BARÈME pour l'année civile 2025

(pour les « adhérents directs » uniquement)

**Pension mensuelle BRUTE**

- jusqu'à 1150 € ..... 21 €
- de 1151 € à 1320 €..... 29 €
- de 1321 € à 1450 €..... 34 €
- de 1451 € à 1700 €..... 43 €
- de 1701 € à 1900 €..... 47 €
- de 1901 € à 2200 €..... 56 €
- de 2201 € à 3000 €.....63 €
- au delà de 3000 €.....74 €

### **A nos adhérents directs.**

La FGR FP a toujours besoin de vous pour vivre. Dès maintenant vous pouvez préparer et envoyer vos cotisations pour 2025, la cotisation se réglant par année civile.

D'avance merci !

### NOS CORRESPONDANTS DE SECTEURS

(Cotisations des adhérents directs uniquement)

- **Saintes, Burie, Pons :**

Mme MITAINE Ginette  
1 rue de la Métairie - 17460 - CHERMIGNAC

- **Secteur de La Rochelle :**

Mme Jackie JUGELÉ -  
1 place des Britanniques - 17000 - LA ROCHELLE.

Ce secteur comprend La Rochelle, Aytré, Angoulins, Châtaillon, Périgny, Lagord, L'Hommeau, Nieul/mer, Puilboreau, St Xandre et le canton de La Jarrie.

Attention : les anciens secteurs de Archiac, Courçon, Cozes, Gémozac, Ile de Ré, Jonzac, Loulay , Marans, Oléron, Royan, Saint Georges de Didonne, St Jean d'Y, St Hilaire de Villefranche, St Porchaire, St Savinien, La Tremblade, Tonnay-Boutonne, Rochefort, Tonnay-Charente, St Agnant, Fouras n'ont plus de trésoriers. Adressez vos cotisations au trésorier du secteur de LA ROCHELLE.

- **Hors département** les adhérents directs verseront également leur cotisation à Mme JUGELÉ.